

## **942<sup>e</sup> SÉANCE**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le lundi 19 décembre 2022 à 16 h dans la salle des délibérations du conseil à laquelle sont présents :

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers	Réal Dubé Catherine Blouin Amélie Sauvé Pierluc Brousseau
---	--

Sous la présidence de madame la mairesse suppléante	Sonia Leblanc
--	---------------

Absences	René Dubé Martin Filion
----------	----------------------------

Sont également présents à cette séance messieurs Daniel Cliche, directeur général, et Pierre Deslauriers, trésorier et greffier.

Les membres du conseil présents, formant quorum, madame la mairesse suppléante déclare la séance ouverte.

### **2022-12-19-01 ORDRE DU JOUR ADOPTION**

---

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par la conseillère Amélie Sauvé

– QUE l'ordre du jour soit approuvé tel que rédigé.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

### **2022-12-19-02 RÈGLEMENT NUMÉRO 385-2022 DÉTERMINANT LES TAUX DE TAXES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2023 ADOPTION**

---

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QU'il y a lieu, après étude des prévisions budgétaires 2023 par le conseil, d'y imposer les taxes nécessaires, conformément à l'article 485 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

ATTENDU QU'un avis de motion pour l'adoption du présent règlement a été donné par le conseiller Réal Dubé à la séance ordinaire du conseil le 13 décembre 2022 (résolution numéro 2022-12-13-04);

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du conseil du 13 décembre 2022 (résolution numéro 2022-12-13-05).

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

APPUYÉ par la conseillère Catherine Blouin

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme si au long reproduit;
- ET QUE le Règlement numéro 385-2022 déterminant les taux de taxes pour l'exercice financier 2023 soit adopté à toutes fins que de droit.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2022-12-19-03**  
**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucun citoyen n'est présent dans la salle.

De plus, la Ville de Matagami invite la population, en amont de chaque séance du conseil, à transmettre également leurs questions par courrier électronique. Pour cette séance extraordinaire, aucune question n'a été reçue par courriel.

**2022-12-19-04**  
**LEVÉE DE LA SÉANCE**

ATTENDU QUE l'ordre du jour est maintenant épuisé.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

- DE LEVER la séance à 16 h 01.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

*Sonia Leblanc*

---

SONIA LEBLANC  
MAIRESSE SUPPLÉANTE

*Pierre Deslauriers*

---

PIERRE DESLAURIERS, OMA  
GREFFIER